



Sucession difficile dans une famille recomposée

Par **guyomar**, le **01/07/2014** à **09:21**

bonjour

le pere de mon mari, né d'un premier lit, vient de decédé.

il a été fait un testament en faveur de sa veuve et ses biens avaient été préalablement legues a ses enfants issus du second mariage. le notaire lui propose qu'on lui donne sa part plutot que de rester dans l'indivision car il n'y a aucune relations entre les freres et soeurs. les biens en questions seraientt une maison ,un terrain ,une friche et une autre maison construite sur leur terrain. on nous parle de recompense pour la seconde maison ce qui quasi annule le montant de l'heritage. que doit il privilegier
merci

Par **cocotte1003**, le **01/07/2014** à **12:37**

Bonjour, restez en indivision est souvent source de problème. N'hésitez pas à prendre votre propre notaire pour défendre vos intérêts, cordialement